

100 000 pompes à chaleur d'ici 2030 : les collectivités peuvent lancer la filière européenne

Électrifier, vite, avec des équipements conçus et assemblés en France et en Europe : le patrimoine des collectivités recèle un potentiel d'installation de plus de 100 000 pompes à chaleur d'ici à 2030. Estimé à plus de 10 milliards d'euros d'investissement public, la demande existe ; le cadre pour la mobiliser, lui, doit être sécurisé.

La France a exporté en 2025 un record de 92 TWh d'électricité décarbonée, tout en important 53 milliards d'euros d'hydrocarbures. La fermeture du détroit d'Ormuz et la fin programmée du gaz russe rappellent l'urgence : chaque nouvelle PAC installée en substitution d'un équipement fonctionnant avec de l'énergie fossile contribue à notre souveraineté.

Le plan d'électrification présenté en avril fixe un cap d'un million de pompes à chaleur installées dans les logements par an d'ici 2030, porté par une filière européenne résiliente. Avec les bâtiments publics, les collectivités peuvent apporter à cette filière ce qui lui manque encore : un carnet de commandes.

Des investissements au bénéfice de l'industrie européenne et des usagers

Avec 225 000 bâtiments représentant 280 millions de mètres carrés, chauffés pour moitié environ au gaz ou au fioul selon l'ADEME, les collectivités détiennent l'un des principaux gisements d'électrification tertiaire du pays. Électrifier la moitié de ce patrimoine d'ici 2030 mobiliserait *a minima* 100 000 pompes à chaleur, soit au moins 10 milliards d'euros de commandes pour la filière (études, installation, régulation). L'exemplarité des bâtiments publics, à travers les directives européennes sur l'efficacité énergétique et sur la performance énergétique des bâtiments ainsi qu'en France via le décret tertiaire, structure ce marché et transforme cette obligation en opportunité industrielle. Le relèvement du plafond de marchés de travaux pour les PAC au 1er janvier 2027 est une première étape. L'intégration de critères de préférence française et européenne en est la suite.

Chaque installation de pompe à chaleur crée des volumes, donnant aux industriels la visibilité pour ouvrir des lignes de production en France et en Europe et former des installateurs. Enfin, souvent réversibles, ces installations pourraient aussi apporter l'été le rafraîchissement indispensable notamment aux écoles et établissements médico-sociaux.

Des économies qui financent les équipements

L'équation économique, elle, tient déjà : une pompe à chaleur bien installée et bien dimensionnée peut diviser par deux la facture de chauffage et ces économies remboursent l'équipement sur sa durée de vie. Sa concrétisation, en revanche, nécessite les bonnes compétences. Evaluer les besoins du bâtiment pour un bon dimensionnement de l'installation, arbitrer entre les technologies, accroître les capacités de pilotage des systèmes, programmer des actions de rénovation, bâtir un plan de financement : 95 % des communes n'ont aucun service énergie pour le faire.

Elles peuvent aujourd'hui compter sur une ingénierie territoriale structurée par les syndicats d'énergie, agences locales de l'énergie et réseaux d'économes de flux, que financent et accompagnent de manière complémentaire le Fonds Vert, le programme ACTEE, l'Ademe ou EduRénov via la Banque des territoires. Sécuriser cette ingénierie technique et financière, la mobiliser en cohérence avec l'expertise de la filière de la transition énergétique, tout en appuyant la montée en compétence de l'ensemble de ces acteurs : ces actions conditionnent l'amorçage du plan d'électrification !

Le cadre manque, pas le marché

L'Europe, dans son plan d'électrification du 17 juillet dernier, vise à porter la part de l'électricité dans la consommation finale de 23 % à 46 % d'ici 2040 ; sa révision des règles de la commande publique doit renforcer la préférence européenne, dont les fondations ont été posées par le Net-Zero Industry Act (NZIA) puis consolidées par l'Industrial Accelerator Act (IAA). La France se positionne à la tête de ce mouvement et porte à Bruxelles une ambition renforcée en matière de préférence européenne. Pour porter cette ambition, elle doit en parallèle pérenniser les financements de l'ingénierie territoriale en les orientant vers l'électrification pour que chaque euro investi dans les bâtiments publics soutienne des entreprises françaises et européennes pourvoyeuses d'emplois dans les territoires. Les aides aux ménages vont désormais inciter et orienter les particuliers vers l'achat de pompes à chaleur assemblées en Europe : appliquer la même logique à l'investissement public ferait des collectivités le premier client de la filière. À la clé, des emplois en France et en Europe, des factures allégées pour les communes et des bâtiments résilients face aux canicules. Les signataires de cette tribune, industriels de l'électricité et élus locaux, sont prêts. Le marché est là ; il n'attend que son cadre.